COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

Octobre 2006

Le Comité de la Charte : un cadre éthique pour donner en confiance

C'est particulièrement en fin d'année – avant le 31 décembre – que la question du don en confiance se pose de manière cruciale pour le particulier. Sur quels critères peut-il se fonder pour avoir l'assurance que son don sera utilisé de manière optimum et conformément à l'objet de la sollicitation ? Comment sera t-il informé des actions menées ? Comment ces dernières seront-elles gérées et contrôlées ? Autant de questions auxquelles le Comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public, communément appelé le Comité de la charte est particulièrement bien placé pour répondre en ce qui concerne les organisations qu'il agrée.

C'est en effet pour assurer les donateurs qu'ils peuvent donner en confiance qu'a été créé le Comité, véritable organisme d'agrément et de contrôle, il y a une quinzaine d'années. Une mission qu'il a accomplie avec succès puisque bon nombre des règles que les 55 organisations agréées se sont données ont été reprises progressivement par l'ensemble du secteur associatif et ont permis de faire évoluer favorablement le cadre législatif.
C'est pourquoi à la question : « Comment donner en confiance », le Comité de la Charte répond par les 7 engagements des associations et organisations adhérentes que l'on peut trouver sur son site : www.comitecharte.org . En pratique, seules les associations membres du Comité et bénéficiant de son agrément peuvent apposer le logo du comité sur leur site et l'ensemble de leurs documents,.

De nouveaux chantiers.

Aujourd'hui, le Comité travaille à faire progresser la déontologie pour tenir compte de l'évolution du monde de l'appel à la générosité du public : l'éthique de la collecte ainsi qu'à renforcer la qualité de ses contrôles ; voilà les nouveaux chantiers auxquels s'attelle le Comité.
En filigrane, l'élargissement du nombre de ses membres afin qu'un plus grand nombre de donateurs bénéficient de son action.

Développer sa communication auprès des donateurs et des bénévoles.

Mieux se faire connaître du grand public figure désormais en tête de liste des priorités du Comité. C'est en effet de cette manière qu'il pourra informer régulièrement les donateurs et les bénévoles des avancées et des garanties prises par les associations et fondations et ce pour l'intérêt de la communauté associative dans son ensemble. C'est pourquoi il renforce sa communication avec l'arrivée de Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi au sein du Service presse.

A propos du Comité de la Charte
Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations.
Sa vocation est de promouvoir, à travers l'agrément qu'il accorde à ses membres, une plus grande rigueur pour permettre le « don en confiance ». Il a élaboré une Charte de Déontologie pour les associations et fondations faisant appel à la générosité du public.
Créé en 1989, Le Comité de la Charte réunit aujourd'hui 55 associations et fondations qui y adhèrent volontairement et s'engagent solennellement non seulement à respecter la Charte de Déontologie mais aussi à se soumettre à un contrôle continu.
www.comitecharte.org/

Service de Presse : Pour toute information complémentaire
Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi* // 01 53 36 35 02/03 // 06 22 78 71 38 // contactpresse@comitecharte.org ou ntonga@hotmail.fr - * se prononce Jikessi